



N° d'épreuve FFM ——— 518  
 Moto-Club ——— **HERISSON MOTARD CLUB**  
 N° d'affiliation ——— **C3142**  
 Date ——— **26 AOUT 2018**  
 Lieu ——— **HERIC**  
 Organisateur technique - **HERISSON MOTARD CLUB**  
 E-mail ——— **herisson\_motard\_club@orange.fr**  
 Téléphone ——— **06 60 14 59 50**

**MOTOCROSS**  
 MX Solo/Side-Car/Quad

**REGLEMENT PARTICULIER 2018**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

**Article 1 Assurance**

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

**Article 2 Officiels**

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course .....	LARDEUX Pascal	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre* .....	GUILLOTIN Jean-Pierre	Licence : 012450
Membre du Jury .....	TRENEL Claude	Licence : 023302
Membre du Jury .....	DUVAL Daniel	Licence : 039297
Commissaire technique responsable ....	BOUL Nicolas	Licence : 127997
Responsable du chronométrage .....	LARDEUX Murielle	Licence : 026205

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

**Article 3 Catégories & Engagements**

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
LIGUE OPEN	13	/	125 à 450 cc	32 euros
LIGUES ESPOIRS	9	16	85 cc 2T/150 cc 4T	23 euros
LIGUE MINI CROSS	7	11	50 à 65 cc	17 euros
SIDE CAR NATIONAL	17 pilote	/	350 à 1000 cc	35 euros
	16 passager	/		

Engagement :

Site Internet : engage-sports.com

Contact : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Chronométrage :

Location de transpondeur :  oui  non

Tarif : 8

Caution : 200

**Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques**

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**Article 5 Réclamations**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**Article 6 Médicalisation de la manifestation**

Médecin responsable médical ... CHEVREUIL Nicolas

Nombre de secouristes ..... 12

Nombre d'ambulance(s) ..... 2

Hôpital le plus proche ..... NANTES

Temps de trajet (en min) ..... 20 mn

**Article 7 Le site de pratique**

Accès :

Nom du site ..... LE FRASIER

Caractéristiques :

Adresse ..... HERIC

Longueur du circuit ..... 1310

Largeur minimum de la piste ..... 7

Largeur de la grille ..... 45

Longueur de la ligne droite de départ ..... 70

Nombre d'OCP\* ..... 16

\*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :  
Pendant les essais : 48  
En manche : 40

Capacité Quad/Side-car :  
Pendant les essais : 31  
En manche : 26



**Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

**Visa du Moto-Club**

Date: 14/6/18



**HERICSON  
MOTARD  
CLUB**

**Visa de la Ligue**

Date: 18 JUIN 2018


**Visa de la FFM**

Date: 20/06/2018

Numéro: 18/0638

